

Appel à articles

Revue des politiques
sociales et familiales

Des politiques sociales visant l'égalité de genre ?

Principes et mise en œuvre dans le travail social

Coordinatrices : **Véronique Bayer** (IRFASE, IRIS), **Coline Cardì** (Université Paris 8/Cresppa-CSU), **Clémence Helfter** (Cnaf-DSER), **Zoé Rollin** (Université de Paris/CERLIS-LIEPP)

Les auteurs et autrices sont invités à soumettre un titre d'article, avec son résumé (200 mots env.) et ses mots-clés en indiquant si l'article est proposé est un article scientifique ou un article de synthèse, d'étude ou de méthode, ainsi qu'une brève note biographique, pour le 24 septembre 2021 à la rédactrice en chef de la revue (rpsf@cnaf.fr) et aux coordinatrices du numéro thématique : veronique.bayer@irfase.com ; cardi.coline@gmail.com ; clemence.helfter@cnaf.fr ; zoe.rollin@u-paris.fr

Mots-clés : Politiques publiques - politiques sociales – genre – travail social – (in)égalité(s) – publics – discriminations – professionnelles – pratiques – intervention sociale – accompagnement

La Revue des politiques sociales et familiales

Créée en 1985, la *Revue des politiques sociales et familiales* (*Recherches et Prévisions* de 1985 à 2009, puis *Politiques sociales et familiales* jusqu'en mars 2015) est une publication scientifique trimestrielle et pluridisciplinaire à comité de lecture. Elle publie des **travaux de recherches originaux** dans le champ des **politiques familiales et sociales** (dispositifs d'action publique, prestations, offres de services, acteurs de ces politiques, publics visés, etc.) ainsi que sur les évolutions touchant à la **famille, l'enfance, la jeunesse et la parentalité**. La revue accepte des articles de toute discipline en **sciences humaines et sociales**. Son caractère pluridisciplinaire oblige les auteurs à adopter un langage clair et à préciser ce qui ne relève pas du langage courant (présentation de dispositifs, de concepts théoriques, de méthodes d'enquêtes particulières, etc.).

La RPSF est construite en fonction de numéros ou dossiers thématiques, ou sous la forme d'une collection de contributions (numéros mixtes). Elle est composée de différentes parties, toutes soumises à expertise :

- les « **Articles scientifiques** » (60 000 signes espaces compris maximum). Il s'agit de contributions originales fondées sur un matériau empirique ;
- les articles de « **Synthèses et perspectives** » (30 000 signes) proposent des analyses problématisées de littérature grise ou de synthèses de recherche ;
- les articles d'« **Études** » (30 000 signes), plus courts que les articles scientifiques, présentent des premiers résultats d'enquêtes quantitatives (statistiques descriptives notamment) ou qualitatives (enquêtes exploratoires, études, recherches en cours) en les situant dans leur champ de recherche ;
- les articles de « **Méthodes** » (30 000 signes) discutent les outils de récolte de données dans le champ couvert par la RPSF (apports et limites de ces méthodes, discussion d'indicateurs, etc.) ;
- les « **Comptes rendus** » sont des présentations d'ouvrages (8 000 signes) et de colloques (20 000 signes), problématisées en rapport avec les domaines d'intérêt de la revue. Les comptes rendus ne peuvent être effectués par les auteurs des ouvrages ou les organisateurs des colloques recensés.

Présentation du numéro thématique

Dans les années 2000, un certain nombre de travaux scientifiques ont mis en évidence la manière dont l'intervention sociale reposait sur une forme de « déni du genre » (Bouquet, 2007 ; Bessin *et al.*, 2008), entendu comme un rapport social bi-catégorisant et hiérarchisant les sexes. Derrière la « neutralité » affichée, tant du côté des politiques sociales que de celui des pratiques professionnelles, on trouve une découpe historiquement genrée des problèmes publics, une nette division sexuée de l'intervention (Bessin, 2009) et de fortes assignations de genre à l'égard des publics visés ou pris en charge dans les institutions de travail social (Cardi, 2010 ; Bayer, Rollin et Martin, 2018). Ces recherches ont ainsi montré combien le genre est un outil utile d'analyse (Scott, 1998) pour saisir la mise en place de l'État social (Gauthier et Heinen, 1993 ; Dandurand, Jenson et Jeunter, 2002) et les pratiques de celles et ceux qui, sur le terrain ou « au guichet » (Dubois, 2003 ; Siblot, 2006), sont en charge de mettre en œuvre les politiques sociales. Ce développement de travaux de recherche en histoire, en science politique et en sociologie a ainsi permis de renouveler les approches sur le travail social – lequel participe d'une (re)production des rapports sociaux de sexe, articulés à d'autres rapports sociaux, de classe, de race et d'âge notamment.

L'objectif de ce numéro de la *Revue des Politiques Sociales et Familiales* est de poursuivre cette réflexion en se demandant si nous pouvons, encore aujourd'hui, parler d'un « déni du genre » dans le domaine de l'intervention sociale. Tenter de répondre à cette interrogation, c'est prendre acte à la fois de cet essor des études sur le genre du travail social et de la manière dont le genre, les inégalités et/ou les discriminations femmes/hommes sont aujourd'hui nouvellement thématiques dans le débat public, notamment en matière de politiques sociales. Des politiques sociales considérées par leurs promoteurs et promotrices comme susceptibles de contrecarrer les inégalités de genre ont en effet été développées ou expérimentées ces dernières années, à l'instar des dispositions concernant le congé parental, les mesures d'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles et conjugales, les prestations ou autres formes de compensation financière pour les personnes dites proches aidantes ou encore les politiques visant à favoriser l'insertion en emploi des femmes nouvellement arrivantes sur le territoire français.

Pourtant, ces politiques, souvent très segmentées, continuent de se heurter au constat assez général de traitements différenciés, voire discriminants des femmes et des hommes, et

ce dans les différents secteurs du travail social comme le montre très clairement la synthèse réalisée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) il y a quelques années (MASP, 2014). Plus largement, nous observons une inégalité structurelle en défaveur des femmes concernant la structure des rémunérations et l'accès à l'emploi, mais aussi la prévalence des violences contre les femmes ou leur assignation aux activités de *care*, autant d'éléments qui rendent complexe la mise en œuvre de politiques sociales visant l'égalité.

Pour ce numéro thématique, il nous paraît nécessaire d'aller au-delà de ces résultats généraux en interrogeant non seulement le processus de fabrication des politiques sociales, mais aussi ce qui se joue dans l'exercice professionnel du travail (et de l'intervention) social, conduisant à des traitements différenciés (re)producteurs de discriminations de genre. Les articles pourront se focaliser sur des politiques sociales diverses, dans différents contextes sociaux, historiques et géographiques. Les politiques sociales sont ici entendues comme l'ensemble des politiques publiques qui répondent au « double principe d'assistance et de solidarité qui vise, selon les logiques de la protection sociale, à préserver les individus d'un certain nombre de risques : maladie, chômage, vieillesse, etc. Les politiques sociales non seulement assurent la protection des travailleurs mais visent également à corriger en quelque sorte le principe de solidarité pour garantir un minimum de bien-être aux individus. En outre, elles intègrent une dimension importante de réduction des inégalités puisqu'il s'agit notamment de tenir compte des différences de situation entre individus produites par les mécanismes sociaux » (Dauphin, 2010a, p. 5).

À travers ce numéro, il s'agit de croiser différents domaines de l'intervention sociale, entendue comme un champ structuré en plusieurs secteurs (protection de l'enfance, handicap, insertion, soutien à la parentalité, etc.) dans lesquels interviennent des professionnels aux statuts divers. L'action sociale s'est historiquement professionnalisée autour de la reconnaissance de « travailleurs sociaux » diplômés d'État (assistantes sociales, éducatrices spécialisées, éducatrices de jeunes enfants, monitrices éducatrices). Ces trente dernières années, aux travailleurs sociaux « classiques », sont venus s'ajouter des professionnels aux parcours et aux formations plus hétérogènes, regroupés sous le vocable « intervenants sociaux ».

Dans l'idéal, les articles proposés articuleront différents niveaux d'analyse, ceci afin de rendre compte d'un point de vue critique des diverses manières dont sont mises en œuvre des politiques sociales dites « égalitaires », tant « par le haut » que « par le bas ». En effet, il est question d'étudier la manière dont les politiques sociales sont construites, ainsi que celle dont elles sont reçues, interprétées et mises en œuvre dans l'intervention sociale au quotidien.

Ce faisant, il sera possible de mesurer comment les transformations des cadres, des référentiels et des pratiques de l'intervention sociale viennent ou non questionner les frontières du genre et de l'ordre social pour promouvoir l'émancipation.

Axes d'analyse

On distingue ici trois axes d'analyse que les articles attendus peuvent traiter séparément, en tout ou partie, ou de façon transversale.

1. La production de politiques sociales plus « égalitaires » ?

Cet axe consiste à saisir la manière dont les politiques sociales sont construites dans une visée « égalitaire ». De la même manière que certains travaux ont appréhendé les évolutions des politiques publiques et du droit sous l'angle du genre (en matière de parité par exemple – voir Bereni, 2015 ; Lépinard, 2006), il s'agit ici de questionner comment les politiques sociales « font » le genre. À ce propos, plusieurs pistes se dégagent. La première consiste à analyser les controverses et à repérer les actrices et les acteurs qui ont contribué

à faire émerger ou évoluer ces politiques sociales au plan national ou international quand elles touchent à l'intervention sociale. Par exemple, quelle a été la place des mouvements de lutte pour les droits des femmes, des associations, des organisations syndicales, des municipalités ou encore des organes consultatifs ou législatifs, français ou européens dans la définition des politiques sociales ? Comment le « féminisme d'État » (Dauphin, 2010b ; Revillard, 2016 ; Stoffel, 2009) a-t-il contribué à façonner la construction et la découpe des problèmes publics et les modalités de leur prise en compte ? Quelles modalités d'action et quelles arènes démocratiques les actrices et acteurs impliqués ont-elles et ils choisies pour peser dans le débat public ?

S'intéresser ainsi au processus de fabrication des politiques sociales, c'est également se questionner sur les termes mêmes du débat. Ceci consiste en effet à appréhender la manière dont, dans ces controverses, le genre est défini et utilisé. Perd-il, comme dans d'autres espaces, sa dimension critique et politique dès lors qu'il est institutionnalisé ? Quels sont les savoirs et les disciplines mobilisés ? Comment est construite la catégorie de « discrimination » ? Interroger ainsi les mots pour le dire, c'est prendre la mesure de la dimension performative du langage et chercher comment les termes utilisés (égalité, mixité, parité, diversité, discrimination, inégalités, etc.), adossés à des référentiels, produisent une conception genrée des problèmes publics et de leur mode de régulation sur le terrain du travail social.

Enfin, un troisième champ d'investigation, non exclusif des deux autres, vise à analyser les processus de construction des politiques sociales elles-mêmes en matière d'égalité de genre. Pour le dire autrement, si l'égalité de sexe et de genre est affirmée, la manière dont les politiques sociales sont construites pourraient avoir des effets sur la réalisation de cet objectif. Que le genre soit visible ou occulté, les politiques sociales contemporaines participeraient dans certains cas à reproduire une partie des inégalités de genre. La plupart des systèmes de protection sociale occidentaux ont été construits, au départ, sur un modèle d'État-Providence reposant sur le principe de l'homme « gagne-pain » et de la femme au foyer dans le cadre de familles nucléaires hétéroparentales (Fraser, 1994 ; Morel, 2007).

Plus globalement, différents travaux ont souligné que, faute d'outils complets pour leur mise en œuvre, ces politiques visant théoriquement l'égalité portent parfois en elles des formes d'essentialisation ou de validation des inégalités entre les femmes et les hommes (Marques-Pereira et Pfefferkorn, 2011). Il s'agit ici de comprendre, à partir de l'analyse de certains dispositifs, si et comment les femmes peuvent se trouver assignées à vivre/expérimenter des inégalités de genre par des politiques censées les combattre, mais aussi de mettre en lumière, au-delà des inégalités femmes/hommes, les effets des politiques sur les minorités sexuelles et de genre¹. La définition réductrice des inégalités de sexe, souvent prise comme point de référence dans la construction des politiques sociales, ne laisse-t-elle pas de côté une partie des bénéficiaires des politiques, des situations d'inégalité et de discrimination qu'il serait pourtant nécessaire de corriger ? L'égalité en droit femmes/hommes est certes affirmée, mais qu'en est-il pour toutes les autres personnes relevant de la variance de genre ? Ne se limite-t-on pas souvent, dans la traduction ou l'interprétation de ces politiques sociales, à une définition réductrice, c'est-à-dire naturaliste, étroite et figée de l'égalité des genres, mobilisée exclusivement sur l'objectif de compenser des injustices entre deux sexes ?

2. Un travail social aux visées plus égalitaristes ?

Un deuxième axe de ce numéro questionne la manière dont les professionnelles et professionnels du travail social mettent en œuvre les politiques sociales, et, dans quelle mesure elles et ils font avec les principes d'égalité qui les traversent. Les politiques sociales

¹ On pense ici notamment aux personnes intersexuées, les personnes trans ou non-binaires, aux personnes en situation d'homoparentalité, etc.

sont souvent abordées dans les recherches comme des dispositifs qui s'imposent aux actrices et aux acteurs, gommant les dimensions complexes que recouvrent l'activité, c'est-à-dire l'intervention sociale mise en œuvre concrètement par les personnes en situation. Explorer l'intervention sociale en pratiques sous l'angle du genre engage plusieurs pistes de recherche et d'expérimentation. Les propositions attendues chercheront à saisir le système de genre – et son éventuelle contestation en actes.

Tout d'abord, les approches initiées autour de la *street level bureaucracy* (Lipsky, 1980) ont exploré les « deux vies » d'une loi : sa définition formelle d'une part et, d'autre part, les diverses définitions que lui impriment les actrices et acteurs chargés de la mettre en œuvre. Comment les décisions sont-elles modelées par les intermédiaires en charge de l'appliquer ? Dans quelle mesure l'interprétation des cadres juridiques est-elle le produit d'interactions complexes au sein des organisations bureaucratiques ? Si on considère l'activité comme l'écart entre les prescriptions et le réel du travail, les propositions d'articles attendues permettraient de saisir les écarts entre les prescriptions égalitaristes et les situations de travail. Autrement dit, il s'agit pour les contributions proposées dans cet axe de comprendre les arrangements que déploient les travailleurs et travailleuses sociales pour mettre en œuvre ces politiques égalitaristes. Dans ce cas, quels sont-ils ? Comment sont-ils mis en place et comment participent-ils à promouvoir ou à détourner les principes égalitaristes, et donc à (re)produire, ou non, le système de genre ?

L'activité des intervenants sociaux peut également être entendue comme un travail réflexif et d'analyse, qui se construit à l'articulation de différentes logiques et niveaux d'action (institutionnel, organisationnel et individuel). Comprendre l'intervention sociale en train de se faire revient à relier ces différents niveaux d'action afin de ne pas réduire l'exercice du travail social à une relation interpersonnelle entre une praticienne et un individu, qui plus est au masculin neutre. Pour éviter cet écueil participant à la psychologisation de l'action sociale (Bresson, 2012), il importe d'identifier la complexité de l'intervention sociale et de repérer les espaces sociaux et professionnels, formels et informels où se déploie cette réflexivité : l'analyse de la pratique, la recherche-intervention, la supervision, les réunions de synthèse, etc. quels sont-ils ? Quelles sont les conditions de leur mise en œuvre ? Qu'est-ce qu'on y fait ? Une attention particulière pourra également être portée aux enjeux de formation et à la manière dont la question du genre et/ou des inégalités femmes/hommes a été introduite dans les écoles de travail social, aussi bien en formation initiale que continue.

3. Comment le travail social résiste-t-il au genre ?

Un troisième axe de réflexion du numéro visera à comprendre en quoi et pourquoi l'intervention sociale, sur le terrain, résiste au genre. Malgré le référentiel d'égalité, voire d'émancipation (Commaille, 2001) qui traverse aujourd'hui les politiques sociales, et une certaine réflexivité du travail social autour des questions de genre, dans quelle mesure l'intervention sociale contribue-elle à (re)produire des rapports sociaux de sexe inégalitaires – rapports qui peuvent d'ailleurs se coupler à d'autres rapports de pouvoir (âge, classe, processus de racisation) (Bayer et Modak, 2018) ? Là encore, plusieurs pistes d'analyses se dessinent.

La première consiste à travailler sur les « normes secondaires d'application » (Lascoumes, 1990) des politiques sociales, analysées au travers des pratiques professionnelles. Par exemple, l'observation d'écrits professionnels, de réunions, d'interventions, d'interactions avec les publics pourrait permettre de révéler un décalage entre, d'un côté, un objectif d'égalité promu par la loi et leur traduction en dispositifs de politiques sociales, et, de l'autre côté, la réalité des interventions sur le terrain. Au travers de quels discours, de quels savoirs et de quelles pratiques se rejoue la division sexuée du travail, tout comme les processus d'essentialisation et les injonctions ou « scripts » de genre (Vuattoux, 2021) ?

Une seconde vise quant à elle à questionner les transformations à l'œuvre dans le travail social pour analyser la manière dont ces évolutions renforcent, le cas échéant, les inégalités de genre. Par exemple, est-ce que l'évolution des référentiels qui accompagnent les récentes réformes des métiers de l'intervention sociale contribue à renouveler la division du travail en hiérarchisant les tâches et en les essentialisant du point de vue du genre ? Observe-t-on des différences générationnelles entre les professionnelles/professionnels ou selon leurs filières de formation ? Ou encore, dans quelle mesure les normes d'activation qui traversent les dispositifs reproduisent-ils l'ordre du genre ? En effet, l'inégalité pourrait se construire en dépit de ses producteurs, comme lorsque les contraintes budgétaires qui pèsent sur le travail social (file active grandissante, personnels trop peu qualifiés, travail d'évaluation, etc.) conduit à une application partielle des politiques d'égalité, voire à des discriminations de genre.

Enfin une dernière consiste à analyser l'expérience des usagères et usagers du travail social, jusque-là occultée dans les travaux de recherche (Modak et Bayer, 2018). Rendre compte de leur point de vue, de leur trajectoire, de leurs rapports aux institutions et aux professionnelles, permettrait de nourrir une réflexion sur les manières dont elles et ils vivent, perçoivent, incorporent et éventuellement détournent les injonctions de genre portées par l'intervention.

Processus éditorial

Les auteurs et autrices envoient d'ici le **24 septembre 2021** un résumé (200 mots env.) et ses mots-clés en indiquant la rubrique pour laquelle l'article est proposé, ainsi qu'une brève note biographique. Si la proposition de résumé est acceptée, l'article est à envoyer pour le **1er février 2021** au plus tard pour être expertisé (double évaluation) et discuté en Comité de rédaction. Il n'y a donc pas de garantie de publication de l'article avant validation par les experts scientifiques et acceptation de l'article en Comité de rédaction au premier semestre 2022.

Les consignes aux auteurs et autrices de la revue, à respecter pour tous les articles soumis sont sur le site de la revue :

<https://www.caf.fr/presse-institutionnel/recherche-et-statistiques/publications/revue-des-politiques-sociales-et-familiales>

Calendrier

- **24 septembre 2021** : date limite d'envoi des propositions de résumés
- **1er février 2022** : envoi des V0 des articles aux coordinatrices, suivis d'échanges entre coordinatrices et auteurs
- **1er avril 2022** : soumission des articles à la rédactrice en chef et envoi en expertise
- **Mai 2022** : Comité de rédaction
- **Juin 2022** : soumission des V2
- **Automne 2022** : secrétariat de rédaction et maquettage
- **Décembre 2022** : Parution du numéro

Références bibliographiques mentionnées dans l'appel

Dandurand B., R., Jenson, J. et Junter A., 2002, Les politiques publiques ont-elles un genre ?, *Lien social et Politiques*, n° 47, p. 5-13.

Bayer V., Modak M., 2018, Les destinataires du travail social : résistances, adhésions et tactiques face aux normes de genre, *Interventions féministes, Nouvelles questions féministes*, n° 37.

Bayer V., Rollin Z., Martin H. et al., 2018, L'intervention féministe : un continuum entre pratiques et connaissances, *Nouvelles Questions Féministes*, 2018/2, Vol. 37, p. 6-12.

Bereni L., 2015, *La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica.

Bessin M., Bory S., Cardi C., Hermann E., Murard N., Steinauer O., 2008, *Le genre de l'autonomie : une recherche sur la sexualité des interventions sociales*, rapport de recherche, Drees-MiRe.

Bessin M., 2009, Focus - La division sexuée du travail social, *Informations sociales*, 152, 70-7

Bouquet B., 2007, Cachez-moi ce genre que je ne saurais voir...., *Empan*, Vol. 1, n° 1, p. 18-26.

Bresson, M., 2012, La psychologisation de l'intervention sociale : paradoxes et enjeux. *Informations sociales*, n° 169, p. 68-75. <https://doi.org/10.3917/inso.169.0068>

Commaille J., 2001, Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes, in J. Laufer (dir.), *Masculin-Féminin questions pour les sciences de l'homme*. Paris, Presses Universitaires de France.

Cardi C., 2010, La construction sexuée des risques familiaux, *Politiques sociales et familiales*, n°101, p. 35-45.

Dauphin S., 2010a, Le champ des politiques sociales, *Informations sociales*, n° 157, p. 6-7. <https://doi.org/10.3917/inso.157.0006>

Dauphin S., 2010b, *L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Dubois V., 2003, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Economica.

Fraser N., 1994, After the family wage. Gender equity and the welfare state, *Political Theory*, Vol. 22, n° 4, p. 591-618.

Gautier A., Heinen J., 1993, *Le sexe des politiques sociales*, Paris, Côté Femmes.

Lascombes P., 1990, Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publique, *L'année sociologique*, Vol. 40, p. 43-71.

Lépinard E., 2006, Faire la loi, faire le genre : conflits d'interprétations juridiques sur la parité, *Droit et Société*, Vol. 1, n°6 2, p. 45-66.

Lipsky M., 1980, *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation.

Marques-Pereira B., Pfefferkorn, R., 2011, Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions : Introduction, *Cahiers du Genre*, n° 2, p. 5-19.

MASP - Mission Analyse Stratégique Synthèses et DGCS - Perspectives de la Direction générale de la cohésion sociale, 2014, Genre et renouveau du travail social, *Cahiers Stratégie et Prospective*, n° 1.

Morel N., 2007, Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des 'gender studies' à l'analyse des politiques sociales, *Sociologie du Travail*, Vol. 49, n° 3, p.383-397.

Revillard A., 2016, *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France-Québec*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Scott J., 1998, Genre : une catégorie utile d'analyse historique, *Les cahiers du Grif*, n° 37-38, p. 125-153.

Siblot Y., 2006, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Sciences Po.

Stoffel S., 2009, Le Féminisme d'État : une notion polysémique au service de la représentation politique, *Revue Française de Science Politique*, Vol. 59, n° 2.

Vuattoux A., 2021, *Adolescences sous contrôle*, Paris, Presses de Science Po.